

république française

**Réunion
du
conseil municipal**

(Article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune du PONTET

se réunira en séance ordinaire le :

**mardi 5 juin 2018
à 18 h 00
salle du Conseil Municipal**

Fait au Pontet, le 30 mai 2018

Le Maire,



Joris HEBRARD

Ordre du jour de la séance : voir ci-joint

ORDRE DU JOUR
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juin 2018 - 18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD – Maire

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04/04/2018 - approbation

Décisions prises en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T. – compte rendu au conseil

***NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A LA
SÉANCE***

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- N° 1 Renouvellement de Commissions Administratives Paritaires communes entre la Ville et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD
- N° 2 Renouvellement du Comité Technique commun entre la Ville et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD
- N° 3 Fixation du nombre de représentants au Comité Technique placé auprès de la Commune et du CCAS du Pontet et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités - Rapporteur : M. Joris HEBRARD
- N° 4 Renouvellement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Ville et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD
- N° 5 Création de Commissions Consultatives Paritaires communes entre la Ville et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD
- N° 6 Modification du tableau des effectifs : Création des emplois non permanents - Rapporteur : M. Joris HEBRARD